

**Avenant du 12 juin 2014
à la Convention Collective des Mensuels
de la Métallurgie du Rhône
relatif à son champ d'application.**

Les parties soussignées :

L'Union des Industries Métallurgiques, Mécaniques, Electriques et Electroniques du Rhône
(METALLURGIE rhodanienne)

d'une part,

et,

Les Organisations Syndicales signataires,

d'autre part,

Article 1- Modification du 3^{ème} alinéa de l'article 1^{er} de la Convention Collective

Le 3^{ème} alinéa de l'article 1^{er} de la Convention Collective des Mensuels des Industries Métallurgiques du Rhône est modifié comme suit :

Elle s'applique également aux centres de formation d'apprentis de l'industrie (C.F.A.I.), aux organismes de formation dotés ou non de la personnalité morale et intégrés dans une entreprise relevant des industries métallurgiques, ainsi qu'à tous les organismes rattachés à l'Union des Industries Métallurgiques, Mécaniques, Electriques et Electroniques du Rhône.

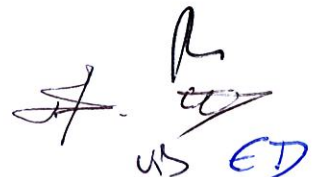
Article 2 – suppression de l'annexe V de la Convention Collective.

L'annexe V de la Convention Collective des Mensuels des Industries Métallurgiques du Rhône est supprimée.

Article 3 – Entrée en vigueur

Le présent avenant s'applique à partir du jour suivant son dépôt à la DIRECCTE, conformément à l'article L. 2261-1 du code du travail.

Article 4 – Notification et dépôt



Handwritten signatures and initials in blue ink, including the letters 'US' and 'ED'.

Le présent avenant a été fait en un nombre suffisant d'exemplaires pour notification à chacune des organisations représentatives dans les conditions prévues à l'article L. 2231-5, du code du Travail, et dépôt dans les conditions prévues par les articles L. 2231-6 et L. 2231-7 du même code.

Fait à Lyon, le 12 juin 2014

METALLURGIE rhodanienne

Union des Industries Métallurgiques

Mécaniques, Electriques et Electroniques du Rhône



Union des Syndicats


de la Métallurgie FO du Rhône

Eric DEVY



SYMÉTAL 69

Syndicat CFDT de la Métallurgie du Rhône



Syndicat Chrétien de la Métallurgie


et Professions Connexes de la Région Lyonnaise

CFTC



Syndicat de la Métallurgie du Rhône

C.F.E.-CGC


E. MAEST.

Union des Syndicats des Travailleurs Métallurgistes Rhône

CGT

ED VS 